



Retraite ministérielle sur l'avenir de la COI

2-3 août 2019, Moroni (Union des Comores)



Synthèse des travaux

Retraite ministérielle sur l'avenir de la Commission de l'Océan Indien

Synthèse des travaux

2-3 août 2019, Moroni (Union des Comores)

Le présent document synthétise les échanges et point de vue exprimés le 2 août 2019 par les délégations lors de la rencontre ministérielle sur l'avenir de la COI.

Table des matières

Cérémonie d'ouverture.....	4
Session d'ouverture : déclaration des chefs de délégation des Etats membres de la COI	4
S.E.M. Mohamed El-Amine Souef, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores	4
S.E.M. Luc Hallade, ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien, chef de la délégation française :.....	4
S.E.M. Naina Andriantsitohaina, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar :	5
S.E.M. Nandcoomar Bodha, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice :	5
M. Jacques Belle, OPL de la République des Seychelles, au nom de Vincent Mériton, chef de la délégation seychelloise	7
Synthèse par S.E.M. Vincent Mériton, vice-président de la République des Seychelles et président du Conseil des ministres de la COI, président des travaux de la retraite ministérielle.....	7
S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI	7
Ordre du jour.....	7
Point 1 : Bilan de 30 ans de coopération.....	7
Introduction du Secrétaire général :	7
Complément par l'expert technique INCA :	9
Point 2 : la COI pour quoi faire et avec quels acteurs ?	9
Introduction du Secrétaire général	9
Résumé des échanges des ministres et chef de délégation.....	10
Point 3 : quels organes et quels processus ?.....	12
Introduction du Secrétaire général :	12
Résumé des échanges des ministres et chef de délégation.....	12
Point 4 : Quelles ressources (humaines et financières) ?	15
Introduction du Secrétaire général :	15

Complément de l'expert INCA.....	16
Résumé des échanges des ministres et chef de délégation.....	16
ANNEXES.....	18
Discours du président de l'Union des Comores lu par le ministre de l'Aménagement du territoire, des Affaires foncières et des Transports terrestres de l'Union des Comores.....	19
Discours du président du Conseil de la COI, Vice-président de la République des Seychelles	27
Discours du Secrétaire général de la COI	29

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par les discours de :

- SEM Abdallah Said Sarouma, ministre comorien de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, chargé des Affaires foncières et des Transports terrestres, représentant le président de l'Union des Comores
- SEM Vincent Mériton, Vice-président de la République des Seychelles et président en exercice du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien
- SEM Hamada Madi, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Les discours sont annexés au présent compte-rendu.

Session d'ouverture : déclaration des chefs de délégation des Etats membres de la COI

S.E.M. Mohamed El-Amine Souef, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l'Union des Comores

La réforme institutionnelle des organisations internationales et régionales est une constante comme en témoignent les évolutions de l'OUA à l'UA et les réformes actuelles de l'ONU.

Quelle valeur ajoutée de la COI gardant à l'esprit que les Etats membres de la COI, à l'exception de la France / Réunion, sont membres du COMESA et de la SADC ?

Des recommandations pertinentes ont été formulées par des experts et personnalités, dont le président Abdou Diouf, quant à l'évolution de la COI. Dans la même lignée, la retraite devra permettre de pousser cette réflexion en répondant à quelques questions notamment en ce qu'il s'agit des attributions du Secrétariat général. Le Secrétariat général doit être plus performant. Quel rôle du Secrétariat général ? Est-il fédérateur ? A-t-il les moyens nécessaires à cette fin ? Applique-t-il les règles et statuts de l'organisation ? Faut-il revoir les structures, les renforcer ? Les ressources humaines sont-elles suffisantes ? Quelle place et quel rôle pour les OPL ? Sont-ils suffisamment impliqués ?

Naturellement, il y a un socle culturel qui sous-tend notre coopération. Ces dénominateurs communs doivent contribuer au renforcement de notre coopération pour que les expériences des uns et des autres puissent profiter à tous, pour que la circulation des personnes soit facilitée. La COI doit démontrer son utilité concrète pour nos peuples et plus particulièrement pour la jeunesse de nos pays. L'échange d'information aussi pour la sécurité est essentiel dans notre coopération.

S.E.M. Luc Hallade, ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone océan Indien, chef de la délégation française :

La partie française salue l'initiative de cette retraite et rappelle le Colloque de Mahé en 1989 où l'avenir de la COI a été débattu, il y a donc exactement 30 ans. C'est une bonne occasion de donner une nouvelle impulsion à la COI pour répondre aux aspirations des Etats. La France réitère son attachement à la COI parce qu'elle est un acteur incontournable pour le renforcement de la coopération et de l'identité indianocéanique qui tient à cœur à la France. La France continuera de contribuer à la COI,

dans le budget comme dans les activités et cela à travers divers canaux (AFD, UE, FFEM, Région et Département de La Réunion...).

La COI a un rôle majeur pour atteindre trois objectifs prioritaires :

- Contribuer à la stabilité et à la sécurité de la région, prérequis du développement, et la partie française salue à cet effet les avancées notamment pour la sécurité maritime ;
- Renforcer les échanges économiques et humains entre nos îles ;
- Défendre nos intérêts communs et répondre aux défis globaux.

La COI c'est d'abord une organisation de proximité ; c'est cela sa valeur ajoutée. La COI se distingue aussi du fait qu'elle rassemble des pays qui ont une culture et une langue commune.

Renforcer la performance de l'organisation, son efficience passe notamment par le renforcement du Secrétariat général qui doit disposer de financements pérennes. La COI a bénéficié du soutien d'une « bonne fée », l'Union européenne qui est un partenaire historique et qui a porté sur les fonds baptismaux la COI. Le revers de la médaille, c'est que l'on a peut-être déresponsabilisé les Etats alors même que la COI conduit depuis 35 ans de nombreux projets concrets à l'inverse d'autres organismes régionaux. Quelle implication réelle des Etats aux projets comme au budget du Secrétariat ? Les moyens sont très clairement insuffisants. La structure est pourtant banquable et doit donc être consolidée pour faire un saut qualitatif qui rapportera davantage aux Etats. Il nous revient d'investir dans notre organisation pour lui donner les moyens de son fonctionnement et de ses ambitions. Il est aussi nécessaire de réfléchir aux partenariats de la COI : quel mode de fonctionnement ? avec quels partenaires veut-on travailler ? Sous quelle forme ?

S.E.M. Naina Andriantsitohaina, ministre des Affaires étrangères de la République de Madagascar :

La COI est une organisation en laquelle nous avons foi et la réflexion sur son avenir doit tenir compte de sa singularité insulaire, des défis régionaux et de la multi-appartenance des Etats membres aux blocs régionaux. Cette réflexion doit nous faire revenir sur nos failles pour qu'on puisse faire de la COI un outil efficace de notre intégration.

Nous avons besoin de réaffirmer le renouveau d'une ambition. Nous avons un devoir de fidélité à l'histoire et à nos racines. Reprenant les mots du président Azali Assoumani, la partie malgache souligne que « *nous subissons une bipolarisation que nous devons prendre comme une opportunité pour faire face aux changements, nous sommes forts parce que nous sommes unis et collectivement nous pouvons faire bouger les lignes* ».

Il ne doit pas y avoir de chevauchement dans les missions des organisations régionales et dans leurs actions d'autant qu'au sein de la COI les Etats membres peuvent faire bloc. C'est le forum premier de l'expérience insulaire, de la défense et de la promotion des intérêts de nos îles.

S.E.M. Nandcoomar Bodha, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice :

Pour penser l'avenir de la COI, il est nécessaire de prendre en considération la grande évolution de nos Etats depuis les années 1970. Largement centrées sur l'exportation de produits agricoles, nos économies ont évolué et se sont graduellement diversifiées. Dans le même temps, les défis ont évolué

et dépassé parfois la seule capacité de nos Etats, comme le changement climatique, les aléas des PEID. Le commerce entre nos îles reste modeste bien qu'il ait cru. Le problème de connectivité entre nos îles demeure préoccupant : c'est un enjeu régional de premier ordre.

La question de réinventer la COI : c'est d'abord définir notre ambition politique, les moyens qui doivent servir cette ambition devront alors suivre. Est-ce que nous voulons plus d'actions économiques ? Que voulons-nous en matière de circulation des personnes ? Comment la COI peut-elle créer une nouvelle architecture d'actions ? Quelles priorités ? Comment faire face aux défis de sécurité comme les trafics de drogues, les réseaux criminels transnationaux qui menacent notre stabilité et nos économies ? En ce qui concerne les PEID, nous avons là la possibilité de parler d'une seule voix au sein de l'espace africain et sur la scène internationale à travers la COI. De la même manière, pour la sécurité maritime, le rôle de la COI est une sorte de tour de contrôle qui fédère les parties prenantes internationales notamment à travers sa présidence du CGPCS ce qui est d'autant plus important au regard des enjeux géopolitiques qui ont cours dans notre région.

L'ambition politique doit nécessairement s'exprimer au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement qui doivent pouvoir dialoguer de manière effective. Ils doivent fixer l'ambition. Ensuite il faudrait des conseils ministériels à des dates précises deux fois par an (par exemple, avril et octobre) pour mieux suivre l'action du Secrétariat général. Le secrétariat sera chargé de l'organisation de ces réunions et de la mise en œuvre des activités.

Il nous faut des socles sur lesquels bâtir la nouvelle structure de la COI : chaque pays a des vocations solides (Réunion : énergies renouvelables ; Seychelles : économie bleue ; Madagascar : agriculture...). Nous pourrions bâtir des synergies positives entre nos Etats membres en facilitant les échanges d'expérience et d'expertise à travers la COI. Il s'agirait de donner une vocation de leadership sectoriel à chacun des Etats. Par exemple : la COI pourrait aider à soutenir une action collective sectorielle dans le tourisme en soutenant la promotion d'une identité touristique régionale et en facilitant les échanges entre les Etats. Maurice et Seychelles pourraient soutenir les Comores dans le développement de son potentiel touristique d'autant qu'émerge chaque décennie une destination touristique nouvelle et que les Comores ont tout pour en bénéficier.

Concernant le financement : il faut qu'il y ait une participation accrue des Etats au fonctionnement du Secrétariat général. Il est aussi possible de solliciter les bailleurs de fonds en fonction des intérêts. De même, il est nécessaire de poursuivre l'élargissement de l'assiette des bailleurs.

Au sujet des membres observateurs : il y a des demandes ou des intérêts du Japon, de la Russie, de l'Australie, comment y répondre ? comment les accueillir ? pour quoi faire ? Comment mieux collaborer avec les Communautés économiques régionales (SADC, COMESA) ? Quelle interface entre l'Union africaine, la COI, le COMESA et la SADC ?

Les principes cardinaux restent la redevabilité et le suivi. Nécessité de redéfinir le rôle du Secrétariat général et de préparer une feuille de route à long terme pour dessiner les contours d'une action collective.

M. Jacques Belle, OPL de la République des Seychelles, au nom de Vincent Mériton, chef de la délégation seychelloise

Les discussions sur la modernisation de la COI doivent nous permettre de nous pencher sur toutes les questions en tenant compte des travaux déjà menés en ce sens et en se référant sur ce que prévoient les textes fondateurs et opérationnels de la COI.

Il ne s'agit pas de remettre en question les textes fondamentaux qui ont déjà été entérinés par les pères fondateurs, mais de se mettre d'accord sur les points manquants et les points méritant d'être débattus afin de pouvoir procéder à une éventuelle révision. Il s'agit à ce stade d'identifier les lacunes et de justifier le besoin de réviser les dispositions des textes fondateurs.

Les orientations politiques et stratégiques devront aider la suite des travaux que mènera le Secrétariat avec l'appui de ses experts, notamment lors du prochain atelier des juristes qui devrait se tenir à Maurice en Septembre. La partie seychelloise à la conviction que ce qui se joue dans notre région et autour de notre région est vital pour l'avenir de notre organisation.

Synthèse par S.E.M. Vincent Mériton, vice-président de la République des Seychelles et président du Conseil des ministres de la COI, président des travaux de la retraite ministérielle

Tous les intervenants ont bien accepté les acquis de notre organisation. Nous savons bien que les défis sont considérables, pour le changement climatique et la connectivité, la sécurité maritime, entre autres. Notre secrétariat a-t-il les moyens nécessaires pour répondre à tous ces défis ? Sommes-nous prêts à investir dans notre organisation ? La proposition mauricienne de leadership régionaux dans des secteurs spécifiques pour faciliter les échanges et faire vivre l'entraide mérite aussi d'être discutée. Notre identité mérite d'être affirmée, c'est l'Indianocéanie. La proposition d'avoir un Sommet doit aussi être discutée ; ce rendez-vous devrait être institutionnalisé.

S.E.M. Hamada Madi, Secrétaire général de la COI

Le Secrétaire général a également résumé les idées force de chaque intervention. Il est également revenu sur la méthode de travail indiquant que les échanges nourriront la Déclaration de Moroni. Des modifications du texte révisé par les OPL durant la réunion préparatoire seront apportées pour refléter le contenu des débats. Une synthèse des discussions sera également préparée en complément.

Ordre du jour

Le président de séance appelle aux éventuels commentaires sur l'ordre du jour proposé. L'ordre du jour est adopté sans modification.

Point 1 : Bilan de 30 ans de coopération

Introduction du Secrétaire général :

L'Accord de Victoria de 1984 décline la mission générale de la Commission de l'océan Indien en quatre axes :

- Coopération diplomatique ;

-
- Coopération économique et commerciale ;
 - Coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et écosystèmes ;
 - Coopération dans les domaines culturel, scientifique, technique, de l'éducation et en matière de justice.

Pour chacun de ces axes, la COI a conduit des activités au travers de projets financés par des bailleurs.

- La COI s'est bâtie une expertise reconnue dans les domaines de la pêche et de la conservation des ressources et milieux naturels : plus de la moitié des quelques 50 projets de coopération pilotés depuis 1984 ressortent de ce secteur.
- La COI a également démontré sa valeur ajoutée sur le plan politique et diplomatique. Lors de la crise politique de 2009 à 2013 à Madagascar, la contribution de la COI a été celle d'une organisation de proximité, soucieuse d'appuyer le processus de résolution dans le strict respect de la souveraineté malgache. La COI a notamment été à l'initiative du « ni, ni » et a été une force de propositions écoutée dans le cadre du Groupe international de contact. Son action s'est poursuivie, à la demande des Etats membres, pour des missions d'observation lors des scrutins nationaux. Plus récemment, la COI, sous l'impulsion de la présidence du Conseil et avec l'appui du Secrétariat général, a conduit des missions d'information et d'écoute à Madagascar et aux Comores. Cette action politique, si elle continue d'être souhaitée par les Etats membres, doit pouvoir disposer des ressources suffisantes et pérennes.
- Concernant les Etats insulaires en développement, la COI a fait de la défense de leurs intérêts un axe transversal de son action. La COI est la seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles. Que ce soit dans le cadre de l'intégration économique et commerciale dans la grande région de l'Afrique orientale et australe, dans celui du partenariat ACP-UE, de la réflexion sur le post Cotonou ou dans le cadre des fora internationaux sur le climat, la réduction des risques ou encore l'économie bleue, la COI promeut les spécificités insulaires et plaide pour un traitement différencié de la part de la communauté internationale. En tant qu'organisation régionale porteuse de la voix insulaire, la COI est aussi capable de représenter les intérêts partagés des autres îles d'Afrique.
- Pour répondre à de nouveaux défis régionaux et aux besoins de ses Etats membres, la COI est également allée au-delà de sa mission prévue par l'Accord général de coopération. Elle s'est engagée dans des secteurs nouveaux, notamment en santé publique avec le déploiement du réseau SEGA One Health ou encore dans le domaine de la sécurité maritime qui a pris une ampleur très significative ces dernières années. La COI s'est aussi investie dans le chantier de la connectivité dont l'un des résultats majeurs reste la mobilisation du secteur privé régional pour l'installation d'un câble à très haut débit.
- L'assiette des partenariats s'est graduellement étoffée : d'un partenaire historique, l'Union européenne, la COI a élargi et équilibré ses partenariats techniques et financiers à plus d'une trentaine d'organismes internationaux, régionaux et nationaux pour le financement et la mise en œuvre d'une cinquantaine de projets de coopération pour un montant total de 270 millions d'euros environ. Gagnant en attractivité, la COI est aussi sollicitée par des Etats et institutions qui ont accédé ou souhaitent accéder au statut de membre observateur.

En 30 ans, la COI s'est affirmée sur la scène régionale et internationale. Elle a gagné en visibilité, en crédibilité et en attractivité. Elle a acquis une réputation dans de nombreux secteurs du développement durable soutenant ainsi l'action de ses Etats membres. Elle est ainsi apparue comme un acteur indispensable pour assurer le succès de grandes politiques publiques liées aux ODD dans l'espace régional.

Il reste que les capacités intrinsèques du Secrétariat général ont atteint leurs limites au regard des exigences de gestion d'un portefeuille de projets et de financements qui a cru significativement depuis le début des années 2000 et qui s'accompagne ces dernières années d'un accroissement très conséquent des exigences de redevabilité fiduciaire.

Complément par l'expert technique INCA :

L'expert technique, chef de la mission INCA (projet de renforcement des capacités institutionnelles) mise à disposition par l'Union européenne, a fait une présentation des acquis et des défis de l'organisation à l'aune des actions conduites ces trois dernières décennies. Il a notamment soulevé l'opportunité d'une déclaration politique sur l'élargissement du mandat du SG COI afin qu'il puisse intervenir dans les domaines qui ne sont pas prévus par l'Accord général de Victoria.

Point 2 : la COI pour quoi faire et avec quels acteurs ?

Introduction du Secrétaire général

Comme nous l'avons vu précédemment, la COI peut s'enorgueillir d'un bilan positif au bénéfice de ses Etats membres. Bien entendu, des défis subsistent et des écueils ont émaillé son parcours de plus de trente ans. Cela est en partie dû à un décalage qui s'est fait jour entre l'esprit des textes qui régissent notre organisation et la réalité de son action qui s'est adaptée à l'évolution du contexte régional.

La question posée ici peut paraître provoquante, surtout après le message très clair du président Azali : à quoi sert la COI ? Cette question est au cœur de notre rencontre.

Les membres du Conseil des ministres sont maintenant invités à débattre de la vision de leur organisation et de son mandat. Il s'agit ici d'un exercice prospectif et pragmatique. Au regard de l'évolution du contexte international et régional, des besoins spécifiques des Etats membres, de l'attractivité grandissante indéniable de la COI et des exigences des partenaires au développement, à quoi doit ressembler la COI de demain ? Quid de son rôle politique et diplomatique ? Quelles sont les réformes à entreprendre ? Comment répondre aux sollicitations d'Etats et d'organisations qui souhaitent prendre une part plus active dans la coopération animée par notre organisation régionale ? Quels partenariats nouer, développer ou abandonner ? Quelles relations avec l'Union africaine, l'IOA et les Communautés économiques d'Afrique australe et orientale ? Enfin, comment mieux dialoguer et collaborer avec le secteur privé et les acteurs non étatiques ?

Par ailleurs, c'est ici à Moroni en 2014 que la question du changement d'appellation de notre organisation a été posée pour la première fois et c'est au 33^{ème} Conseil de septembre 2018 que le principe de la Communauté avait été acté. Il n'est donc plus question de conduire de nouvelles études, par ailleurs coûteuses, sur ce sujet. Elles ont toutes été dans le même sens. Ce qu'il faut maintenant

c'est une décision politique des membres du Conseil pour entériner une fois pour toute cette évolution et pour définir précisément la nouvelle dénomination qui sera officialisée au 34^{ème} Conseil d'octobre.

Le président Azali a fixé dans son discours des grandes orientations et il vous appartient maintenant, en tant que membres du Conseil des ministres, de pousser la réflexion. Vos débats enclencheront une dynamique vertueuse pour le bien commun, pour l'avenir de l'Indianocéanie, une région qui a gagné en visibilité et dont la COI porte la voix sur la scène internationale

Résumé des échanges des ministres et chef de délégation

- **Madagascar**

J'ai le sentiment que nous avons trahi ce que les pères fondateurs avaient prévu dans l'Accord de Victoria qui est d'abord un accord politique qui ensuite se décline techniquement.

L'appréciation qu'on en a aujourd'hui, c'est celle d'une addition de projets, de questions opérationnelles, de difficultés techniques. Or, ce qui nous réunit et doit canaliser notre réflexion c'est justement revenir au Politique. A cet égard, je partage l'avis de mon collègue mauricien pour que les chefs d'Etat s'approprient l'outil, en fixent le cap politique ce qui nous permettra d'avancer. Nous devons nous reconnaître comme le cercle premier de solidarité. Cela devrait nous permettre de parler d'une même voix dans des fora élargis. C'est cela que nous devons retrouver sinon il y a risque de perte de substance pour l'organisation.

- **Comores**

Nous partageons des valeurs communes et nous faisons face à des défis similaires. Si nous regardons ce qui se passe sur le continent, nous restons souvent détachés. On nous impose des politiques que nous ne partageons pas au niveau national, il y a une vraie manière de faire bloc qui parfois ignore nos spécificités. Exemple d'une position de la SADC sur le Sahara occidental qui ne tient pas compte des positions bilatérales.

La solidarité régionale s'exprime d'abord au sein de notre périmètre insulaire : je me rappelle que lors de la crise séparatiste, le Premier ministre mauricien a dépêché un de ses ministres à toutes les réunions pour suivre au plus près les négociations. Chacun de nous doit se sentir concerné par ce qui touche l'un de nos Etats membres. C'est cela la solidarité et son expression politique.

Nous devrions profiter des réunions d'instances d'autres organismes plus larges pour que nous, Etats membres de la COI, nous puissions prendre des positions communes en phase avec nos intérêts pour que nous puissions aussi être plus audibles. Il faut que nous puissions appuyer la visibilité de nos Etats à une échelle plus large.

- **France (Réunion)**

Cette solidarité dont on parle doit se manifester de manière visible. La COI a la chance de compter la France au titre de La Réunion parmi les membres de l'organisation. C'est une particularité importante. Cet atout formidable pourrait mieux et davantage être utilisé pour mettre en avant l'identité et les intérêts spécifiques de notre région insulaire.

Pour donner cette visibilité politique et approfondir l'engagement politique il faut assurer la régularité des Sommets. La COI a une valeur ajoutée et est capable de fédérer comme on l'a vu avec la sécurité maritime, il conviendrait de décliner cela notamment sur la promotion/la défense des Etats insulaires en développement.

- **Maurice**

Il y a une conférence Japon-Afrique dans les prochaines semaines (fin août). Tous nos Etats sont invités. Il faudrait que nous en profitions pour avoir des rencontres COI. Nos chefs d'Etat et de gouvernement devraient avoir l'opportunité de se réunir même informellement pour traiter de quelques grands thèmes et nourrir un dialogue politique soutenu. Il s'agit de dégager des positions communes, de les promouvoir et les défendre.

Il faut développer le sentiment d'appartenance à la même famille géopolitique et cela peut se faire aussi au sein des fora internationaux comme les Sommets Europe – Afrique, Chine – Afrique.

Les membres du Conseil de la COI devraient se rencontrer deux fois par an dans le cadre d'un Conseil des ministres. Cette réunion statutaire en session ordinaire doit mieux jouer son rôle de suivi et d'impulsion de la coopération régionale animée par la COI. Il est proposé que ces deux réunions du Conseil des ministres se tiennent à des périodes prédéfinies et disposent d'agendas précis et élaborés en amont pour faciliter la prise de décision.

- **Seychelles**

La question du Sommet est au cœur des interventions pour donner de la visibilité à notre organisation, à nos intérêts et pour construire un dialogue politique notamment lors des rencontres internationales. L'an prochain Madagascar fête ses 60 ans d'indépendance : ce pourrait être une occasion d'organiser

- **Comores**

Peut-on parler de la formalisation d'un Sommet des chefs d'Etat et de sa régularité ? Peut-on s'accorder sur une période de cinq ans ?

- **Secrétaire général**

Peut-être faudrait-il caler dans ce cas le mandat du SG pour qu'il puisse rencontrer les chefs d'Etat et de gouvernement et obtenir de leur part un mandat et qu'il y ait ainsi convergence ?

- **Comores**

Nous serions favorables à ce que le mandat du Secrétaire général soit étendu à 5 ans pour qu'il puisse correspondre à la tenue des Sommets qui fixeraient l'orientation politique de l'organisation.

- **Madagascar**

L'action de la COI doit être visible au quotidien : dans quelques jours nous serons à la SADC, il serait souhaitable qu'à cette occasion la présidence puisse porter, en plus de son message national, un message plus large au nom de la COI. Cela doit se répéter devant les autres organisations régionales et institutions internationales.

Pour ce qui est des 60 ans de Madagascar, nous pensons effectivement que nous devrions avoir l'honneur d'accueillir les chefs d'Etat de nos Etats membres et ce serait une occasion pour tenir un sommet quelque soit le format, formel ou non.

- **Seychelles**

Pour ce qui est du Sommet de la SADC, je propose que l'Ambassadeur Faure qui y représentera les Seychelles porte un message additionnel au nom de la COI.

Point 3 : quels organes et quels processus ?

Introduction du Secrétaire général :

En 1984, l'Accord général de coopération a institutionnalisé la COI comme une Commission paritaire de rang ministériel. La structure décisionnelle de la COI n'a pas réellement évolué depuis lors alors que nous savons tous qu'elle conditionne dans une large mesure la capacité de l'organisation à porter l'action régionale. Comment rationaliser cette structure pour la rendre plus efficace ? Comment élever le niveau de représentation des Etats et mieux les inclure dans la vie de l'organisation ? L'unanimité doit-elle rester le seul mode de décision pour les petites comme pour les grandes décisions ?

Par ailleurs, quelle est la portée réelle des Sommets des chefs d'Etat et de gouvernement en l'absence d'une existence statutaire ? Quelles sont les fonctions exactes de la présidence du Conseil et pour quelle durée ? Comment les membres du Conseil, chefs de la diplomatie de nos Etats membres, peuvent-ils faire avancer la cause régionale si les conférences ministérielles thématiques restent des rencontres ad hoc ? Comment impliquer les ministères techniques de nos Etats dans des activités régionales qui s'inscrivent dans leur champ d'action en l'absence d'engagements au plus haut niveau des Etats ? Quels sont les processus et les procédures à mettre en place ou à moderniser pour améliorer la performance de la COI et accroître la compréhension de sa valeur ajoutée ?

Enfin, peut-on imaginer des vitesses plus ou moins variables dans la mise en œuvre des politiques et des projets de la COI en fonction des intérêts de chacun ?

La structure organique et le processus décisionnel constituent la colonne vertébrale de notre organisation. Il convient d'en débattre franchement afin de donner une nouvelle impulsion à la COI, tant à l'échelle des Etats membres qu'à celle du Secrétariat général qui est l'exécutant des décisions des instances mais qui doit être aussi une force de proposition.

Résumé des échanges des ministres et chef de délégation

- **France**

Il faut revenir sur la question des Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement. Il y a un accord général pour leur institutionnalisation mais il faut bien préciser la méthodologie pour y arriver. Il est nécessaire de réviser les textes fondateurs pour inclure un nouvel organe décisionnel notamment dans l'Accord général de Victoria. Il faudra donc proposer au Conseil les projets de révision pour que les textes soient adoptés et ainsi aller vers la formalisation des Sommets. De même en ce qu'il s'agit des ministérielles thématiques.

Pour ce qui est de la présidence du Conseil : elle n'est, de notre point de vue, pas une présidence exécutive. Elle a une fonction de représentation, d'impulsion, de suivi. Mais l'exécution de la coopération, son animation, reste la prérogative du Secrétaire général. Le Secrétariat reste l'organe

exécutif. Le Conseil composé des ministres des Affaires étrangères doit conserver le pouvoir de décision. Les décisions prises par les réunions ministérielles techniques devront donc être endossées par le Conseil de la COI. Avec deux réunions par an au lieu d'une actuellement, cette procédure sera facilitée.

Concernant les OPL : il revient à chaque Etat membre de décider du niveau de représentation qu'il souhaite leur donner, des attributions qui leur reviennent, des moyens assignés. C'est ici la responsabilité des Etats.

Concernant le Secrétariat général : il doit clairement être restructuré. Il devrait avoir des fonctions d'exécution des décisions du Conseil. Nous proposons qu'il y ait un Secrétaire général adjoint car le Secrétaire général a aussi un rôle de représentation, un rôle diplomatique, et est donc appelé à beaucoup voyager. Il faut quelqu'un qui fasse « tourner la maison », qui supplée le Secrétaire général durant ses missions et qui coordonne le fonctionnement de la COI avec de vrais pouvoirs. Pour ce qui est des chargés de mission, le Secrétaire général doit avoir son mot à dire sur la nomination des chargés de mission ; il doit y avoir un avis, une consultation. Au sein du SG-COI, les chargés de mission pourraient avoir des fonctions qui ne sont pas qu'opérationnelles – direction opérationnelle, direction administrative, direction juridique, direction de gestion, etc. Il est nécessaire de définir une structure administrative aussi rationnelle que possible et ensuite on choisit les personnes pour occuper ces postes en fonction de leur profil et non l'inverse.

- **Madagascar**

Les conférences ministérielles sectorielles sont un moyen efficace d'assurer l'appropriation pleine de notre coopération au niveau national. A cet égard, il faudrait qu'il y ait des périodicités claires pour des raisons de prévision budgétaire évidente. Les décisions issues des conférences ministérielles doivent être validées par la suite en Conseil des ministres.

Nous sommes d'accord sur le rôle de la présidence pour la représentation et l'impulsion. En revanche, nous ne sommes pas tout à fait favorables à la création de postes nouveaux compte tenu de l'impact sur le budget du SG-COI. Concernant le poste de directeur ou de SGA, la décision de mettre à jour les TdR ne doit pas attendre le processus de réforme institutionnelle.

- **Comores**

Le SG-COI ne doit pas être une structure lourde. Il faut respecter le principe de transparence, la fluidité de l'information pour éviter les suspicions, les doutes. Il serait nécessaire de définir les critères pour le recrutement des postes à responsabilité. Concernant les rôles du directeur : quel poids ? quelle influence ? quelles prérogatives ? Nous pouvons parvenir à un compromis notamment en ce qu'il s'agit de sa transformation en SGA. Le SG jouerait ainsi un rôle plus politique.

- **Madagascar**

Il n'y a pas d'objection quant à la transformation du poste de directeur en poste de SGA sous réserve d'une décision des instances et d'éclaircissements sur la configuration notamment la prise en charge et la durée de la fonction.

- **Secrétaire général**

Cela reste à définir mais a priori cette fonction de SGA serait un poste du Secrétariat dont le coût serait imputé au budget du SG-COI.

Pour ce qui est des conseils juridiques : il y a nécessité évidente d'un département juridique. Une étude d'une juriste seychelloise mise à disposition par les Seychelles permettra de mesurer l'intérêt de cette fonction. De mon point de vue, ne pas aller vers la création d'une telle fonction serait une faute car c'est une fonction essentielle dans une organisation intergouvernementale.

- **Madagascar**

Il faudrait travailler sur des solutions transitoires jusqu'à l'adoption de réformes pleines et entières en fonction des moyens.

- **Comores**

C'est bien le moment de revoir les termes de référence des postes de direction, de créer des fonctions indispensables. Les chargés de mission ont-ils encore un rôle à jouer et si oui, lequel ? Les TdR des chargés de mission pourraient être révisés pour qu'un chargé de mission assume des fonctions de type affaires juridiques, affaires politiques, etc.

- **Seychelles**

Disposer d'une unité juridique est un impératif pour la COI. C'est bien dans cet esprit que les Seychelles ont mis à disposition une juriste pour travailler sur la base et faire des propositions.

- **France**

Concernant les observateurs : il faut une présence ou un intérêt particulier et manifeste pour les enjeux de l'océan Indien et les activités de la COI. Le risque serait du coup de créer un club large qui diluerait la valeur ajoutée de la COI en tant qu'organisation de proximité. Le risque serait de créer un « IORA-bis ».

En revanche, il pourrait être intéressant de définir plus précisément ce qu'est un partenaire, s'il faut un statut particulier : l'UE est certainement moins un membre observateur qu'un partenaire ; l'Ordre souverain de Malte est manifestement plus un partenaire qu'un observateur.

Sur l'appellation de la COI : la France n'a pas de position particulière et se ralliera à la décision commune.

- **Madagascar**

Concernant les Observateurs, il pourrait être envisageable d'ajouter dans les règles d'octroi la nécessité d'une contribution financière.

Point 4 : Quelles ressources (humaines et financières) ?

Introduction du Secrétaire général :

Nous entamons maintenant une session importante qui déterminera la faisabilité des réformes. Les ressources humaines et financières de la COI sont un sujet récurrent et reconnaissons-le parfois crispant des réunions des instances.

De 9 agents en 1989 la COI est passée à une centaine ces dernières années dont une petite trentaine au Secrétariat général. Les ressources financières gérées par la COI ont également cru considérablement. C'est environ 270 millions d'euros que la COI a administré en trente ans. Mais surtout pour les 4 prochaines années nous devrions opérer un basculement significatif avec la mobilisation d'environ 200 millions d'euros dont la moitié en provenance du Fonds vert. Et si nous sommes capables de mener à bien le processus d'accréditation complet au Fonds vert j'estime que la COI pourrait parvenir à gérer un portefeuille de 500 millions d'euros.

Une telle évolution qui donne un peu le vertige demande des capacités nouvelles de gestion, d'audit, de passation de marché, de ressources humaines, de communication et bien entendu des capacités opérationnelles grandissantes. Les partenaires au développement sont aussi les premiers à attendre de la COI qu'elle gagne en capacités internes pour gérer les financements et mettre en œuvre les projets régionaux. Il reste que les contributions des Etats membres sont bien en-deçà des seuils communément admis en ce qu'il s'agit du ratio budget de fonctionnement par rapport au budget de programmation. Une étude indépendante d'Ernst and Young avait fixé en 2015 le niveau correct de ratio aux alentours de 20% du total pour le fonctionnement. Depuis des années la COI n'a jamais dépassé 7% et l'accroissement des montants à gérer risque de faire encore plonger ce pourcentage.

Pour pouvoir évoluer et en finir avec sa situation de stress budgétaire permanent dans laquelle elle se débat, la COI doit donc pouvoir disposer de ressources financières suffisantes pour porter l'action régionale. Des pistes concrètes doivent être dégagées. J'en cite quelques-unes comme des possibilités :

- Une contribution financière plus importante des Etats membres avec une révision éventuelle de la clé de répartition et des mises à disposition de personnels
- Des contributions financières des membres observateurs
- Une aide budgétaire de la part d'un ou plusieurs bailleurs comme l'a fait l'Union européenne avec INCA
- L'institutionnalisation de frais de gestion des bailleurs comme le fait par exemple le Fonds vert
- Des prestations de service de la COI dans ses domaines de compétence
- De la parafiscalité

Les ressources humaines, qui ont un coût, sont au cœur de notre coopération : le Secrétariat général dispose de professionnels impliqués, sérieux et qui ont foi dans leur mission. Mais il apparaît nécessaire d'étoffer cette équipe comme de soutenir le suivi des projets à l'échelle nationale auprès des représentants des Etats.

Immanquablement cela amène à poser des questions plus techniques :

- Faut-il revoir la composition et la structure de l'équipe dirigeante ? Si oui comment ?
- Faut-il mettre en place des quotas par pays ?

-
- Comment mieux adapter la politique de ressources humaines à nos ambitions ?
 - Comment adapter l'Accord de siège de 1989 aux nouveaux enjeux et au nouveau cadre de fonctionnement de la COI ?

Complément de l'expert INCA

Le business model basé sur la contribution exclusive des bailleurs au financement des projets est un modèle en voie d'extinction. Il revient aux Etats de réfléchir à leur contribution aux activités de la COI au-delà de leurs contributions statutaires.

Comment appréhender le financement des structures et unités déconcentrées de la COI comme l'Unité régionale de sécurité alimentaire (URSAN) et l'Unité de veille sanitaire (UVS) ?

Ne faudrait-il pas envisager la création d'un fonds régional (Trust Fund) alimenté par les Etats et servant notamment à répondre aux nouvelles exigences de l'aide au développement.

Résumé des échanges des ministres et chef de délégation

- **Madagascar**

Il n'y pas d'opposition de principe à l'augmentation des contributions statutaires mais il apparaît nécessaire de revoir la clé de répartition pour des raisons d'équité.

- **France**

Sur Création d'un fonds fiduciaire : c'est une idée que la France soutient car il y aura de moins en moins de partenaire qui interviendront sans cofinancement des Etats. Donc créer un outil financier est une idée à creuser.

Concernant les inéligibilités : c'est un serpent de mer qui perturbe l'organisation et sa relation avec l'Union européenne depuis de nombreux mois. Nous avons compris que l'Union européenne commence à se rembourser sur les décaissements des projets y compris INCA. Il faut parvenir à apurer cette situation en gardant à l'esprit que la France, en ce qui la concerne, n'envisage pas de contribution exceptionnelle à cette fin. Il est donc nécessaire de reprendre la question avec les nouveaux responsables de l'Union européenne à travers un dialogue politique de haut niveau impliquant notamment les membres du Conseil.

- **Maurice**

Maurice confirme l'utilité de la création d'un fonds fiduciaire.

- **Madagascar**

Nos travaux et notre réforme vont inmanquablement attirer de plus en plus l'attention sur notre organisation et nous devons donc en être conscients et mener une réflexion approfondie sur le sujet.

- **Secrétaire général**

Concernant les observateurs, les Etats seront plus à l'aise pour prendre des décisions sans critères formels.

- **Maurice**

Concernant le statut des observateurs, il faut penser également au principe de partenariat et la nature du partenariat.

- **Comores :**

Il devrait être établi une distinction entre les statuts des partenaires et des observateurs.

- **Madagascar**

Sur la question de l'appellation : le changement d'appellation ne doit pas avoir d'implications juridiques ou financières à ce stade.

- **Maurice**

Le nom doit renvoyer un message au monde, il s'agit de visibilité politique. Chacun doit se sentir à l'aise avec la nouvelle dénomination. Le nom doit suivre la nature de notre ambition.

- **France**

La partie française a bien noté les déclarations faites lors de la cérémonie d'ouverture de la rencontre ministérielle qui, pour plusieurs d'entre elles, ont insisté sur « le respect du droit international et de l'intégrité territoriale de nos Etats membres ».

A ce sujet : il y a malheureusement des contentieux bilatéraux plus ou moins sérieux qui font ou feront l'objet de discussions bilatérales et ne doivent pas déborder sur, ni polluer les débats au sein de la COI.

Pour autant, il faut que nous tenions compte de l'existence de populations qui aspirent à pouvoir participer à la coopération régionale et aux projets concrets qui les intéressent. Sans préjuger des décisions qui seront prises à l'avenir sur les conditions de participation à la COI elle-même, la partie française souhaite qu'il soit accepté que les Mahorais puissent, au cas par cas et en fonction des projets concernés, s'associer à leur mise en œuvre y compris en apportant le financement à leur participation.

La partie française a conscience que la réponse à cette demande n'est pas évidente et que beaucoup de procès d'intention pourront être faits, de bonne et surtout de mauvaise foi. Mais elle en appelle à la compréhension des Etats membres, particulièrement à celle de nos frères comoriens, qui ont déjà par le passé fait preuve de compréhension en acceptant la participation des athlètes mahorais aux jeux des îles ou à ceux des jeunes de l'océan Indien.

La partie française suggère qu'une approche du même ordre soit adoptée en ce qui concerne la participation des Mahorais aux projets de coopération régionale.

- **Comores**

Lors de la visite officielle du président de l'Union des Comores à Paris la semaine dernière, il a été évoqué avec le président de la République française la possibilité de conduire des projets techniques au cas par cas qui incluent Mayotte. Je propose que soit mené au préalable un dialogue sur leurs modalités avec l'ambassadeur de France.

ANNEXES

Discours prononcés à la cérémonie d'ouverture de la retraite ministérielle – 2 août 2019

Discours du président de l'Union des Comores lu par le ministre de l'Aménagement du territoire, des Affaires foncières et des Transports terrestres de l'Union des Comores

**Excellence Monsieur le Vice-président de la République
des Seychelles et Président en exercice de la
Commission de l'Océan Indien,**

Messieurs les Ministres,

**Monsieur le Secrétaire Général de la Commission de
l'Océan Indien,**

**Mesdames et Messieurs, les Ambassadeurs et
Représentants les Organisations internationales**

**Mesdames et Messieurs les Officiers Permanent de
Liaison,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des
administrations en vos rangs et qualités,**

Honorable Assistance,

Mesdames et Messieurs,

L'honneur m'échoit d'être désigné par le Président de l'Union des Comores, Son Excellence Monsieur Azali Assoumani, pour le représenter à cette cérémonie d'ouverture de la Retraite sur l'avenir de la Commission de l'Océan Indien, notre Organisation commune.

C'est donc l'occasion pour moi de vous faire lecture du message que le Président Azali aurait bien aimé livrer lui-même. Néanmoins, pour des raisons de calendrier, il n'a pas pu être présent.

Je cite :

« Il m'est très agréable de vous souhaiter à toutes et tous, chefs des délégations et distingués participants à cette retraite, en vos rangs et qualités, une chaleureuse bienvenue chez vos frères et sœurs de l'Union des Comores. Votre présence, ici, honore votre pays frère et témoigne en même temps de l'intérêt que nous portons tous à l'avenir de notre Organisation.

En effet, 34 ans après sa création, la Commission de l'Océan Indien, à l'instar de toute Organisation, a besoin d'un souffle nouveau, pour insuffler une dynamique d'évolution, dans ses orientations stratégiques ; elle doit être, plus que jamais, à la hauteur des attentes de nos pays respectifs, aujourd'hui préoccupés par tout ce que nous apporte un monde nouveau, un monde multipolaire, un monde où les peuples ont davantage besoin, de s'unir, de se solidariser et de s'armer, pour faire face aux défis et aux enjeux multiples de notre époque.

La COI est aujourd'hui à la croisée des chemins et à un tournant crucial de son existence. Nos approches, parfois différentes et nos facteurs de divergence, sommes toutes naturels, doivent aujourd'hui céder le pas aux points qui nous rassemblent, pour que nous puissions, dans le destin commun qui est le nôtre, envisager avec optimisme, notre avenir et celui des futures générations, qui s'écrit ici, dans l'Océan Indien.

Dans cette région, où nous vivons au quotidien, les réalités du changement climatique et où nous jouons notre survie, c'est ensemble que nous pourrons relever les défis qui assaillent chacun de nos pays.

Outre ce défi du changement climatique, le trafic de drogues et des armes et toutes autres formes de criminalité organisée, constituent une menace pour nos jeunes et nos familles et une entrave au développement économique et social de notre région.

Aussi, dans l'Océan Indien, la sécurité maritime, la sécurité alimentaire et des approvisionnements, la sécurité sanitaire, sont des combats que nous

Excellence
Mesdames et Messieurs,

Nous connaissons tous , en effet, tout ce qui caractérise les Etats archipels, avec leurs difficultés réelles, telles que l'éloignement des continents et des grands centres de décisions, leur exposition, aux aléas de la nature, aux risques de déversement des hydrocarbures et de traites humaines, et au pillage des ressources.

Notre vigilance face aux fléaux est d'autant plus essentielle que nos pays présentent une particularité, dans leur vulnérabilité, et une situation qui appelle à une attention particulière de la part de nous-mêmes et de celle des pays amis et partenaires.

Sans parler de la grande île sœur de Madagascar qui échappe à la particularité d'un Petit Pays Insulaire, mais qui partage les mêmes préoccupations que nous, les autres pays de la COI ont de cela en commun, qu'ils appartiennent au groupe des Petits Etats Insulaires, qui requièrent une grande attention, car leur survie est

grandement liée, plus que tout autre pays, aux variations climatiques et environnementales en général, devenues de nos jours le lot quotidien et, de plus en plus, imprévisibles.

Néanmoins, cet état de fait ne devrait pas être vu comme une faiblesse, car notre volonté commune de prendre en charge notre destin constitue une force qui transcende nos limites, **une force** confortée par nos liens de sang, de culture, de langue, et de civilisation.

Aussi, est-il besoin de rappeler, Honorable assistance, les interrogations que nous devons nous faire, dans cet engagement commun et affiché, de porter un regard nouveau vers la COI ?

Excellence

Mesdames et Messieurs

En trente-cinq ans, la COI a accompli un excellent travail. Toutefois, au fur et à mesure qu'elle se développait, élargissait son champ d'activités, diversifiait ses partenaires, accueillait des observateurs, la nécessité d'un engagement collectif plus fort se faisait sentir.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous contenter d'admirer ce passé, aussi rayonnant qu'il soit. Nous devons sortir des tranchées et faire bouger les lignes, comme le préconisait déjà le président Abdou DIOUF dans son rapport de février 2017 sur l'évolution de notre Organisation, qui invitait à construire un grand ensemble régional.

Cela relève d'abord de la responsabilité des dirigeants de nos pays qui doivent s'impliquer davantage dans la modernisation de la COI. Ainsi, la structure institutionnelle de la COI doit associer au plus haut niveau de sa direction, les dirigeants de nos pays.

Nos rencontres ne doivent plus se résumer à des échanges de quelques heures, suivies d'une Déclaration sans aucune valeur juridique, tous les quatre ou cinq ans au gré de la conjoncture pour ne pas dire du hasard.

Excellence **Mesdames et Messieurs**

Si nous nous retrouvons tous ici, c'est certainement parce que la nécessité s'est fait sentir et devient un impératif, pour notre Organisation commune, de nous approprier à notre tour, la démarche des réformes, en vue de la rendre plus à même à répondre aux attentes de nos peuples, à l'instar d'autres Organisations, à l'échelle régionale, continentale ou même universelle.

Cette évolution de notre Organisation régionale ne modifiera en rien le droit inaliénable de chaque Etat dont le mien, à revendiquer l'effectivité de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Honorable assistance
Mesdames et Messieurs

J'ai la conviction que la solidarité, basée sur les principes fondamentaux du droit international, nous permet d'être encore plus forts et encore plus écoutés. Pour

ce faire, la solidarité effective, dans un contexte mondial, où les groupements se forment et se soudent, pour la défense des intérêts des uns et des autres, devra être la source d'où nous puisons nos forces, pour faire face aux enjeux de toute nature.

Il en est de même du partage des expériences, du rapprochement de nos peuples respectifs, notamment en assurant les conditions qui garantiront une véritable liberté de circulation des personnes et des biens, une connectivité aérienne, maritime et numérique assurée et pérenne, dans la perspective d'une intégration réussie et dont nos pays sont, malheureusement, encore aujourd'hui, à la recherche.

Il est également important d'assurer la préservation des caractéristiques de nos archipels, en mobilisant les efforts nécessaires au développement des énergies propres, pour la promotion d'un tourisme écologique, en vue d'une intégration politique et économique régionale réussie.

D'autre part, l'ouverture de la COI au monde et son élargissement sont évidemment souhaitables. Mais ceci devra se faire, sans nuire à l'équilibre et à l'homogénéité qui caractérisent l'Organisation dans ses fondements institutionnels, dans sa particularité insulaire et dans son appartenance à la fois à l'Océan Indien et à l'Afrique.

En Outre, dans cette quête d'ouverture, nous pourrions mettre à profit certains atouts majeurs de nos Etats.

L'Union des Comores, en ce qui la concerne, de par son appartenance à plusieurs Organisations, régionales et continentales, se trouve en bonne position pour porter le flambeau de notre Organisation auprès desdites Institutions, dans la perspective de développement de partenariats stratégiques avec ces dernières.

Excellences

Mesdames et Messieurs

Les défis multiples auxquels nous devons faire face exigent des réponses nouvelles sur la base d'orientations claires et concertées. Il conviendra de ce fait de renforcer le Secrétariat et consolider ses mécanismes de suivi, de limiter la multiplication des Instances décisionnelles, et de promouvoir la complémentarité en nouant des partenariats avec les autres organisations comme le COMESA et la SADEC.

Je salue l'engagement de nos partenaires, en particulier l'Union Européenne, au service d'une Organisation qui deviendra certainement encore plus exigeante, de par les missions que lui assigneront ces nouvelles réflexions que vous menez durant ces trois jours.

Je rends hommage au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de la COI pour cette initiative importante ; les conclusions issues de nos travaux permettront de rendre notre Institution plus moderne dans

son fonctionnement, avec des résultats qui seront une réponse appropriée aux divers enjeux de notre époque.

Je suis confiant que vos réflexions aboutiront à une convergence de vues, sur ce que devra être la COI de demain, du point de vue de son organisation, de ses Etats membres, de ses missions et des attentes de nos peuples.

Je remercie le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien, Son Excellence Monsieur Hamada M'madi, et toutes les instances de notre Organisation, ainsi que les diverses équipes nationales de la COI, pour le dévouement au service de celle-ci et pour la mobilisation en vue du succès de cette rencontre.

Je souhaite, Excellences, Mesdames et Messieurs, pleins succès à vos travaux.

Vive la Commission de l'Océan Indien.

Je vous remercie de votre aimable attention. Fin de citation. »

Je vous remercie.

Discours du président du Conseil de la COI, Vice-président de la République des Seychelles

[Excellences, distingués invités]

C'est avec un immense plaisir que je salue la tenue de cette retraite et l'opportunité qui m'est offerte de m'adresser à vous comme Président de notre Conseil des Ministres. J'éprouve de réels sentiments de joie et de fierté, en prenant la parole devant ce parterre de hautes personnalités, venues renforcer davantage le pacte d'amitié, de fraternité et de solidarité qui unit les populations comorienne, malagasy, réunionnaise et seychelloise.

Mais permettez-moi avant tout de dire à nos frères et sœurs comoriens, combien nous sommes sensibles à la qualité de l'hospitalité qui nous est offerte et aux efforts consentis pour que nous disposions de toutes les facilités nécessaires à cette retraite.

Je voudrais aussi féliciter et remercier le Gouvernement des Comores, qui a eu la clairvoyance, lors du Conseil des Ministres à Maurice, de proposer d'accueillir cette rencontre sur l'avenir de la COI. C'est sans aucun doute une heureuse initiative qui arrive à un moment important de l'évolution de notre organisation. Nul doute que nos travaux connaîtront un succès à la dimension des égards particuliers déjà manifestés à notre endroit.

Je ne saurais continuer, sans souhaiter, à mon tour, la bienvenue et d'exprimer aussi ma profonde gratitude à tous les Chefs de délégation dont la présence rehausse la qualité de ce moment historique.

Mes salutations et remerciements s'adressent également à notre dévoué Secrétaire Général, son Directeur, ses Chargés de Mission et toute son équipe ici présente dont les experts INCA et la Juriste des Seychelles, sans oublier les incontournables OPL de notre organisation.

Mesdames et Messieurs,

Depuis que vous avez eu l'amabilité de me confier la Présidence de la COI, je me suis imposé comme priorité la modernisation de la COI. Cela impliquait bien entendu une révision des textes fondateurs, notamment l'Accord Général de coopération de Victoria, qui a aujourd'hui plus de 35 ans. Je sais que les experts INCA et la Juriste des Seychelles travaillent actuellement d'arrache-pied pour nous proposer un document dans ce domaine.

Toutefois, il me faut reconnaître que le processus novateur de coopération qui nous intéresse et qui nous réunit aujourd'hui, a démarré depuis longtemps. Il a commencé par des études stratégiques et des audits. Il a fait du chemin. Et nous espérons qu'il portera enfin ses fruits à Moroni.

Cette modernisation, est-il besoin de le dire encore, ne pourra se concrétiser sans une volonté politique affichée de toutes les parties prenantes.

Je ne doute pas que toutes les délégations ici présentes sont déjà parvenues à une perception commune de l'avenir de notre organisation et apporteront leur contribution constructive à cette démarche.

Je voudrais pour ma part exprimer ici la pleine et entière disposition des Seychelles à s'engager avec sérieux et confiance dans cette nouvelle dynamique qui hissera sans aucun doute la COI à un autre niveau de coopération encore plus efficace et plus efficiente.

C'est dire, Mesdames et Messieurs, que notre Retraite d'aujourd'hui est d'une importance capitale pour notre organisation, et pour la sous-région. Elle pose les jalons d'un nouveau départ, d'un dialogue

qui s'inscrit d'ores et déjà en bonne place dans l'ensemble des relations tissées avec les Etats, les regroupements, les organisations régionales ou internationales.

L'enjeu nous interpelle tous... C'est une rencontre qui nous convie à une action solidaire et concertée. A agir, dans l'intérêt mutuel de nos îles et de l'Océan Indien, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Nous nous trouvons, en d'autres termes, au seuil d'un nouveau projet visionnaire et audacieux. Nous devons revoir notre COI pour décider de son orientation future, de sa vision, de ses ambitions et de son avenir.

Nous devons redéfinir notre rapport aux organisations régionales et internationales. Mais dans ce processus de mutations profondes, nous avons un devoir de fidélité à notre histoire, à nos racines et à nos spécificités. Ainsi nous pourrons continuer à construire, sur la base des réalisations accomplies à ce jour, un partenariat privilégié et adéquat, volontaire et solidaire.

Je souhaite donc que les travaux de la présente Retraite se déroulent dans un climat amical et fraternel empreint de courtoisie et de confiance, afin que les réflexions qui en émergeront sédimentent le professionnalisme administratif et organisationnel de notre chère COI.

Il ne me reste donc plus qu'à vous remercier de votre attention et à déclarer officiellement ouvert notre séminaire.

Je vous remercie !

Discours du Secrétaire général de la COI

C'est un honneur pour moi que de me retrouver aujourd'hui à Moroni, dans mon pays, à l'occasion de cette retraite ministérielle sur l'avenir de la Commission de l'océan Indien voulue par ses Etats membres et rendue possible avec l'appui de l'Union européenne au travers de son projet INCA.

Je voudrais remercier très chaleureusement les autorités comoriennes et en particulier le Ministre des Affaires étrangères et ses services qui ont collaboré avec le Secrétariat général à l'organisation de cette rencontre exceptionnelle.

Je dis « exceptionnel » car nous n'avons que trop rarement l'occasion de réunir les membres du Conseil pour réfléchir ensemble non pas aux urgences immédiates de la COI mais aux orientations de long terme où se rejoignent l'intérêt supérieur de notre région et celui de notre organisation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En 1984 les responsables de nos Etats membres ont institutionnalisé une volonté politique de coopération et d'entraide pour notre développement commun. Ils en ont fixé la philosophie dans le texte fondateur de l'Accord de Victoria que je me plais à citer :

« Désireux de renforcer les liens d'amitié qui les unissent dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, de l'égalité des Etats entre eux, conformément au droit international et aux obligations qui en découlent.

Et

Soucieux d'établir les fondements et le cadre d'une coopération renouvelée, fructueuse et durable qui s'inspire de la nécessité particulière d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur de la région des Etats du Sud-Ouest de l'océan Indien », nos Etats membres ont alors créé la COI.

Depuis lors, nul ne contestera que notre organisation régionale est allée bien au-delà des missions qui lui avaient été initialement assignées. C'est un motif de fierté pour nous tous.

Cependant, nous devons reconnaître que cette croissance au coup par coup ne s'est pas accompagnée d'une réforme ou à tout le moins d'une adaptation de ses structures, de ses statuts et de ses moyens. Nous avons tous conscience, je le crois, que nous sommes désormais confrontés à une crise de croissance. Pour les institutions comme pour les entreprises cette situation peut aboutir à deux résultats diamétralement opposés : le dépôt de bilan, le décrochage, la fin d'une belle aventure OU à l'inverse l'affirmation et le renouveau d'une ambition.

Cette réflexion sur l'avenir de notre organisation, sur son nom même, s'impose aujourd'hui à l'évidence par la complexité et la diversité des défis à relever qu'il s'agisse de changement climatique, de sécurité, de santé publique ou encore d'approfondissement de l'équilibre régional. Dans ces domaines et bien d'autres la COI a fait la démonstration de son utilité concrète et de sa valeur ajoutée pour un coût minimal pour ses Etats membres et leurs contribuables.

Alors, comment renouveler aujourd'hui le vœu de 1984 en adaptant l'organisation au présent et surtout aux enjeux d'avenir, telle est la raison d'être de cette rencontre de Moroni dont j'espère qu'elle s'inscrira en grand dans l'histoire de notre région.

Ce choix est entre les mains des Etats. Et c'est à vous, Messieurs les membres du Conseil, de dire de quelle COI vous voulez, quelles ambitions vous lui assignez et quels moyens vous souhaitez lui accorder.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Secrétariat général qui anime au quotidien les politiques de coopération régionale que vous avez adoptées est ici pour soutenir vos travaux et partager avec vous la mémoire, l'expérience et la pratique de 35 ans d'action collective au service de l'Indianocéanie. Nous serons à vos côtés pour alimenter vos débats, conscients que c'est à vous et à vous seuls que revient la tâche de décider.

Je vous remercie de votre attention.